

Union Sportive  Carmaux Tir

SYSTEME D'INFORMATION sur les ARMES





Systeme D'Information sur les Armes



- SIA : Système d'Information sur les Armes
- Ouverture du SIA pour les tireurs : **27 février 2024**
- Création de votre compte SIA impérativement avant le **31 décembre 2024** pour les détenteurs d'armes de catégorie B et/ ou C,
- Mise à jour du râtelier dans les 6 premiers mois après l'ouverture et mise en conformité avec la loi si besoin avant le 31 décembre 2024.
- Le SIA contient votre râtelier numérique des armes de catégorie B et C. Les armes de catégorie D (air comprimé, arme anciennes) ne sont pas concernées.
- Déclaration obligatoire de toutes les armes B (y compris les autorisations B viagères) ou C (sauf armes à canon lisse achetées avant 2011, anciennement en catégorie D)



Systeme D'Information sur les Armes



Avec le SIA :

- Autorisation unique valable 5 ans liée au détenteur et non plus à chaque arme.
- A l'ouverture du SIA, l'autorisation unique SIA sera valable jusqu'à la date d'expiration de votre autorisation « papier » la plus récente,
- Pour les détentions arrivant à échéance avant le 27/05/2024, il faudra faire une dernière fois la version papier.



Système D'Information sur les Armes



Pour le détenteur majeur d'une autorisation de catégorie B :

- Autorisation unique valable pour 15 armes de catégorie B et pour une durée de 5 ans (jusqu'ici 12 armes B + 10 armes à percussion annulaire à 1 coup)
- Autorisation attachée à la personne et non à chaque arme comme c'était le cas jusqu'ici,
- Quota de munitions de catégorie B : 3000 munitions par arme B et par an, (au lieu de 2000 jusqu'ici)
- Stock légal (catégorie B) maximum au domicile à tout moment : 1000 munitions par arme B,
- Quota de munitions de catégorie B remis à zéro à l'ouverture du SIA,
- Elements de munitions classés (douilles, ogives) sont hors quota munitions,
- Autorisations viagères sont hors quota armes,

Réunion d'information SIA – USCTir – 25 février 2024



Systeme D'Information sur les Armes



Pour une première demande de détention:

- Autorisation unique valable seulement pour 6 armes de catégorie B et pour une durée de 5 ans,
- Quota de munitions identiques aux autres détenteurs (3000 munitions/arme/an, stock de 1000/arme),

Pour le détenteur mineur (compétition de haut niveau) :

- Autorisation unique valable seulement pour 3 armes de catégorie B à percussion annulaire (22lr) et pour une durée de 5 ans,



**Détenteur
Majeur**



15 Armes
Soumises
à autorisation



Limite d'acquisition
3000 munitions / arme / an

Limite de stock
1000 munitions / arme



**Détenteur
primo accédant
ou mineur**



6 Armes
Soumises
à autorisation



Limite d'acquisition
3000 munitions / arme / an

Limite de stock
1000 munitions / arme



Systeme D'Information sur les Armes



Conséquences en cas dépassement du nouveau quota de 15 armes et éléments d'armes ou de non création du compte SIA:

- Régularisation avant le 31 décembre 2024
- A défaut, dessaisissement par le préfet
- Pas d'indemnisation du détenteur (L. 312-12 du CSI)

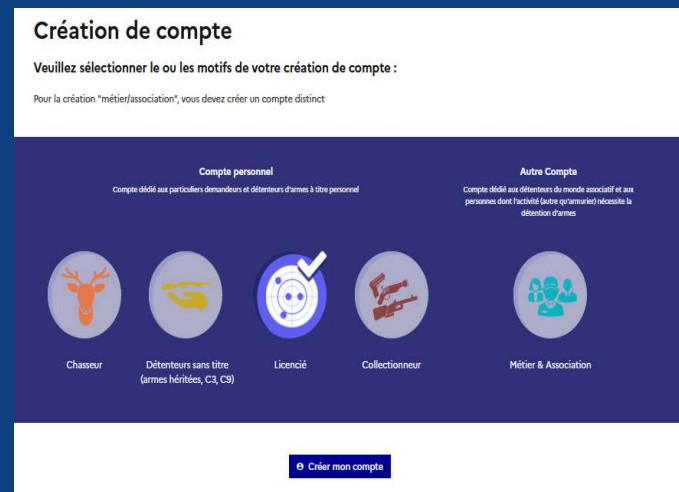
Création du compte SIA

Pour créer son compte SIA:

- Lien : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/compte/creer/etape-1>
- Cliquer sur « licencié » puis suivre les indications

Vous aurez besoin :






- d'une adresse mail
- de votre numéro de licence
- d'une pièce d'identité (au format pdf, jpeg, png, etc...)
- d'un justificatif de domicile (au format pdf, jpeg, png, etc...)



Création de compte

Veillez sélectionner le ou les motifs de votre création de compte :

Pour la création "métier/association", vous devez créer un compte distinct

Compte personnel		Autre Compte		
Compte dédié aux particuliers demandeurs et détenteurs d'armes à titre personnel		Compte dédié aux détenteurs du monde associatif et aux personnes dont l'activité (autre qu'armurier) nécessite la détention d'armes		
				
Chasseur	Détenteurs sans titre (armes héritées, C3, C9)	Licencié	Collectionneur	Métier & Association

[Créer mon compte](#)



Systeme D'Information sur les Armes



Création du compte SIA

- Faire attention à ce que les informations, en particulier l'adresse mail, soient les mêmes que ceux renseignés sur EDEN.
- Si vous avez acquis une arme depuis 2021, vous avez déjà un NUMERO SIA (ce n'est pas un compte SIA et vous devez quand même créer un compte SIA). Vous aurez besoin de ce numéro pour créer votre compte.
- Si vous n'avez pas encore de NUMERO SIA, il sera généré avec la création de votre compte SIA.
- Lors d'une transaction chez l'armurier, le NUMERO SIA devra lui être communiqué. L'armurier n'a pas accès à votre COMPTE SIA.

**Vous possédez une licence de tir et des armes : Le SIA sera ouvert pour vous le 27/02/2024.
Pour conserver vos armes vous devrez créer votre compte SIA avant le 31/12/2024.**

Différence entre le Numéro SIA et le Compte SIA

LE NUMERO SIA

- ❑ Depuis le 1^{er} janvier 2021 les armuriers disposent d'un **Livre de police numérique (LPN)**.
- ❑ Depuis 2021 l'armurier génère un **Numéro SIA** à chaque détenteur qui achète ou vend une arme.
- ❑ Le numéro SIA est une **Clé dite d'entrée** sur le râtelier numérique d'un détenteur. Elle engendre un lien entre ce râtelier et le LPN de l'armurier.

! Un numéro SIA correspond à un râtelier numérique, **ce numéro doit être transmis à l'armurier à chaque transaction d'armes.**

! Les armuriers peuvent avoir créé un ou **plusieurs numéros SIA par détenteur**. Si vous vous retrouvez dans cette situation vous devrez contacter votre préfecture pour **demande la fusion des numéros SIA multiples** vous concernant.

≠

LE COMPTE SIA

- ❑ Depuis le 8 février 2022 les détenteurs chasseurs peuvent créer un compte SIA.
- ❑ Depuis novembre 2022 les héritiers ou détenteurs sans titre peuvent créer un compte SIA.
- ❑ Le 27 février 2024 les détenteurs licenciés pourront créer leur compte SIA.

! Un détenteur aux **multiples statuts** (licencié et chasseur par exemple) n'aura **qu'un seul même compte SIA** dans lequel il ajoute sa licence de tir et son permis de chasse.

! **Aucun détenteur licencié ne possède de compte SIA avant l'ouverture du SIA** à cette catégorie de détenteur.

! Si vous possédez déjà un numéro SIA il faudra **ajouter ce numéro dans le champ adéquat lors de la création de son compte SIA**. L'ajout du numéro SIA à son compte SIA engendre la **remontée des armes rattachées** à ce numéro SIA vers le râtelier de son compte SIA.

! Si vous n'aviez pas de numéro SIA, la création de votre compte SIA générera un numéro SIA.

Exemple de numéro SIA :

GUYTOM75JNOS

3 premières lettres
du nom de famille

↓

3 premières lettres
du prénom

↓

Chiffres et lettres
générés
automatiquement

Exemple de compte SIA :

**Numéro SIA rattaché
au compte SIA**

N°SIA: TROGUI66DRXQ Notifications: 0 GUILLAUME TROUVE

**Zone de rattachement
du numéro
SIA**

Si vous possédez déjà un numéro SIA, veuillez le renseigner ci-dessous
 TROGUI79HTRM

Râtelier numérique (comprend les
armes rattachées au numéro SIA et les
armes remontées depuis la base Agrippa
déclarées en préfecture)

Numero d'encodage TI	Numero de série TI	Type/In	Marque TI	Modele TI	Calibre Canon 1 TI	Calibre Canon 2 TI	Classement TI	Regime de detention TI	Statut TI
AG094 C22-765255	765856	FUSIL	BROWNING	8.35 (SUPERNOVA)	CALIBRE 12/70 (2"316)	CALIBRE 12/70 (2"316)	C P 43	Seuils à déclaration	Déclaré
AP078 C22-009812	000812	CARABINE	VEBERT	1886 "LIGHTNING RIFLE"	44-40 WIN		C P 50	Seuils à déclaration	Déclaré
AP423 C22-04365	434505	FUSIL	BERNARDIN	SARTANOSE	CALIBRE 25/70 (2"316)	CALIBRE 25/70 (2"316)	C P 43	Seuils à déclaration	Déclaré



Systeme D'Information sur les Armes



Création du compte SIA

- Il est possible de renseigner 4 adresses : l'adresse principale et 3 adresses de résidences secondaires. Cela permet de régler les problèmes légaux de stockage et de transport de vos armes sur vos résidences secondaires.
- Le justificatif de domicile (résidence principale) ne sera demandé à nouveau qu'en cas de déménagement.



Système D'Information sur les Armes



Création du compte SIA

- La finalisation de la création de votre compte SIA se fait avec un mail de confirmation et un lien à cliquer dans ce mail.
- Après cette étape, il faudra créer un mot de passe, renseigner des questions de récupération de vos identifiants et noter son identifiant SIA.
- Un mail récapitulatif contenant numero SIA, identifiant vous sera envoyé - A CONSERVER ++



Système D'Information sur les Armes



Accès au râtelier numérique

- 52 % d'erreurs dans agrippa donc beaucoup d'erreurs en perspective dans vos râteliers numériques

Au cours des 6 premiers mois après la création de votre compte SIA :

- Possibilité de modifier les caractéristiques d'une arme de votre râtelier.
- Possibilité de supprimer une arme non détenue (responsabilité pénale engagée, saisie de toutes les armes et FINIADA pendant 15 ans en cas de fraude)
- Possibilité d'ajouter une arme manquante.
- Pour modifier ou ajouter une arme, il faudra consulter via SIA le RGA (Registre Général des Armes)



Systeme D'Information sur les Armes



Accès au râtelier numérique

- Chaque arme est caractérisée par un numéro d'encodage et son numéro de série
- Le numéro d'encodage contient la lettre P ou C. P pour provisoire et C pour certifiée.
- Seules les armes marquées P pourront être modifiées à votre initiative. Il s'agit des armes venant du fichier Agrippa à l'ouverture du compte SIA.
- Seule la préfecture peut modifier ou supprimer une arme marquée C (certifiée). Il faudra fournir les pièces justificatives



Systeme D'Information sur les Armes



Accès au râtelier numérique

- En cas de doublon ou en cas d'absence d'arme sur votre râtelier à l'ouverture du compte SIA, il faudra prévenir la préfecture (via formulaire de contact sur votre compte SIA)
- Pour les chasseurs, il faudra rattacher le compte tireur sportif à votre compte déjà existant.



Systeme D'Information sur les Armes



Demande d'autorisation et renouvellement

- 6 mois avant échéance de l'autorisation, un mail sera envoyé au tireur. Ce mail sera renouvelé dans les mois et semaines précédents l'échéance de renouvellement.
- Si le licencié ne renouvelle pas son autorisation dans les temps, il s'expose à un dessaisissement de ses armes.
- Documents à télécharger tous les 5 ans lors d'une demande de renouvellement :
 - l'extrait d'acte de naissance avec mentions marginales
 - justificatif/ attestation coffre-fort
 - attestation de non suivi psychiatrique



Systeme D'Information sur les Armes



Demande d'autorisation et renouvellement

- Il faudra toujours faire une demande d'avis préalable (feuille verte) via le président de club sur EDEN
- Il y aura une interconnexion entre SIA et EDEN pour la licence – certificat médical - DAP - la validation d'au moins un tir contrôlé par an et la justification de non infraction à la sécurité dans les clubs.



Systeme D'Information sur les Armes



++ IMPORTANT ++

Le club se tiendra à la disposition des licenciés en difficulté **UNIQUEMENT** pour aider à la création de votre compte SIA.

EN AUCUN CAS, les membres du bureau, du comité directeur ne seront autorisés à gérer votre râtelier numérique. S'ils le font, ce sera sous leur responsabilité individuelle et non sous la responsabilité du club.

Je n'engagerai pas ma responsabilité de présidente ou celle du club pour la gestion des armes de vos râteliers numériques.

Au besoin, vous aurez la possibilité de vous rapprocher d'un armurier qui propose ce service.



Système D'Information sur les Armes



A SUIVRE

Sur la chaîne YouTube de la fédération FFTir TV :

- Mardi 27 Février 2024 à 14h
- Vidéo de présentation du SIA



Réunion d'information SIA – USCTir – 25 février 2024



Systeme D'Information sur les Armes



A SUIVRE

Cette présentation et d'autres documents issus du ministère de l'intérieur seront téléchargeables sur notre site internet

usctir.fr

Réunion d'information SIA – USCTir – 25 février 2024